



# Bulletin départemental spécial n°74 du 18 février 2025



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## **Cabinet**

**Suites données aux avis émis lors de la F3SCT  
formation spécialisée en santé sécurité et conditions  
de travail de Vaucluse en date du  
17 janvier 2025**

**AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE, SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE VAUCLUSE**

**Avis votés à la F3SCT de Vaucluse en date du 17 janvier 2025**

**AVIS**

**SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION**

**AVIS n°1/3**

La F3SCT D, réunie le 17 janvier 2025, demande un bilan du nombre de personnels ayant pu bénéficier en 2024 du suivi médical que doit exercer la médecine de prévention en application de l'Article 24 du Décret 82-453 du 28 mai 1982 :

« *Le médecin du travail exerce une surveillance médicale particulière à l'égard :*  
- *des personnes en situation de handicap ;*  
- *des femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes ;*  
- *des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée ;*  
- *des agents occupant des postes définis à l'article 15-1 ci-dessus ;*  
- *et des agents souffrant de pathologies particulières déterminées par le médecin du travail ;* »

Nous rappelons que ces visites revêtent un caractère obligatoire.

**Avis n°2/3**

La F3SCT D de Vaucluse réunie le 17 janvier 2025 demande que, conformément à l'article 24-1 du Décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, la visite médicale d'information et de prévention quinquennale soit organisée pour tous les personnels qui ne relèvent pas de l'article 24. Elle demande le rétablissement de la visite médicale obligatoire pour les fonctionnaires stagiaires.

*Cette demande est relayée au service de médecine de prévention du rectorat.*

*Certains éléments devraient cependant apparaître dans le rapport social unique (RSU).*

*Cette demande est relayée au service de médecine de prévention du rectorat d'Aix-Marseille.*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

**F3SCT de Vaucluse**

**Avis n°3/3**

La F3SCT D de Vaucluse réunie le 17 janvier 2025 demande qu'un équivalent temps plein (ETP) soit mis à la disposition de la DSDEN de Vaucluse pour pouvoir exercer l'intégralité des missions de conseiller départemental de prévention.

*La charge induite par la mission de conseiller de prévention est variable en fonction de la taille des départements et du contexte de l'exercice.*

*L'analyse des besoins établie par le niveau académique conduit le département de Vaucluse à ne bénéficier que d'un mi-temps actuellement.*

Pour le directeur académique et par délégation  
le secrétaire général

Alain MASSENET